

Profil de l'équipe Conseil d'Administration

Contexte

Le Conseil d'Administration est l'organe responsable de l'administration et de la représentation de la société coopérative légalement.

Contrairement à d'autres organisations, BEES coop souhaite un organe de décision stratégique qui implique des acteurs du terrain en plus du Conseil d'Administration élu. L'organe de prise de décision stratégique de BEES coop est donc le Comité de Coordination. Le CA en fait partie.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 à 5 membres, élus par l'assemblée générale pour une période de 2 ans renouvelable maximum 2 fois.

Au moins deux tiers du Conseil d'Administration doit se composer de coopérateurs clients personnes physiques ou morales. Les autres administrateurs peuvent être désignés parmi les coopérateurs de soutien ou des tiers, pour autant qu'ils aient été sélectionnés pour leurs compétences et appuis au projet.

Fonctions et responsabilités :

Dans le cadre du CC, les responsabilités du CA sont celles-ci. Toutes les responsabilités sont collégiales, sauf les actions que chaque membre du Conseil mène seul sans mandat du Conseil.

- Représentation et responsabilité de la coopérative vis-à-vis des tiers notamment dans les actes en justice.
- Responsabilité du respect des obligations légales de la coopérative (remise des comptes, décharge des administrateurs, rapport d'activité, budget prévisionnel,...) avec l'aide des comités ad hoc.
- Responsabilité légale de la gestion des ressources financières avec l'aide des salariés et du pôle comptabilité.

Le seul domaine où le CA prend des décisions en dehors du CC est la question des ressources humaines (RH). Les décisions sont alors prises en collaboration avec les personnes ressources RH¹ et l'équipe des salariés.

Un ou plusieurs administrateurs sont identifiés comme personnes ressources "RH - salariés". Ce sont les personnes de contact privilégiées pour ce domaine.

Les mandats des administrateurs sont gratuits.

¹ Les personnes ressources RH/médiation sont des coopérateurs ayant une expérience en RH/médiation. Une sorte de pool de personnes disponibles pour accompagner le CA et les salariés dans la gestion RH.

PROFIL COLLECTIF

Le Conseil d'Administration a pour vocation de répondre au mieux aux différentes fonctions et responsabilités énoncées ci-dessous. C'est pourquoi il est important de définir avant tout un profil de l'équipe constituée, réunissant des personnes complémentaires pour atteindre les objectifs de soutien au fonctionnement de la BEES.

L'équipe devra idéalement démontrer les compétences suivantes :

- Expérience en gestion de société et ses aspects administratifs
- Expérience dans un des domaines clés de BEES coop (alimentation durable, coopérative, gestion d'un projet d'économie sociale, gestion des équipes)
Une expérience en gestion des ressources humaines (incluant le recrutement)
- Complémentarité dans la disponibilité (jour - soirée) afin d'assurer un contact en journée avec les salariés notamment
- Assurer une présence minimum à la BEES est souhaitable pour développer/entretenir des contacts informels avec l'équipe des salariés et être/rester connecté à la vie de la coopérative
- Avoir une connaissance des réglementations pour les SCRL est un atout
- Assurer une participation aux Assemblées Générales (min. 2 personnes).

Profil personnel :

Au-delà du profil de l'équipe CA, le profil personnel devra comporter un maximum de points suivants :

- Intérêt fort pour le projet BEES coop et une vision large de ses objectifs
- Expérience en gestion de société et ses aspects administratifs
- Expérience dans un des domaines clés de BEES coop (alimentation durable, coopérative, gestion d'un projet d'économie sociale, gestion des équipes)
- Ne pas rechigner devant le travail administratif
- Pouvoir assurer une continuité de présence pour au moins 2 ans
- Une expérience en gestion des ressources humaines est un atout
- Avoir une connaissance des réglementations pour les SCRL est un atout
- Capacité de travail en groupe; et d'atteinte de consensus
- Esprit d'écoute, réflexion collective, pragmatique
- Capacité à rédiger et travailler en français

Charge de travail

- Environ 1 réunion/mois (participation au comité de coordination toutes les six semaines)
- Réunions en soirée
- Entre 2 et 10 heures/mois
- Engagement pour 2 ans
- Le travail d'administrateur est valorisable en shifts comme pour tout autre organe de la BEES²

² Chaque membre participant à un organe peut valoriser maximum 9 shifts par année civile pour les volantes et maximum 2 shifts par année civile pour les régulières pour le travail fourni en dehors du magasin. Les autres shifts - pour arriver à 13 shifts par an - se présentent en magasin, en découpe fromage ou en shift admin (compta/bureau/encodage) dans le but de garder un contact avec le terrain.

Chaque organe désigne une personne référente qui centralise la comptabilisation des shifts. Le bureau des membres encode les shifts sur base des informations transmises par la référente.

Un shift correspond à 2h45 de participation active. Chaque organe est souverain pour déterminer ce que recouvre la participation active. En cas de litige, les personnes ressources Médiation peuvent être sollicitées.